

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDELEAU**

Séance du 17 septembre 2026

NOMBRES DE MEMBRES			
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14	14

Date de la convocation

Le 27 août 2026

Date d'affichage

L'an deux mil vingt-six,
et le dix-sept du mois de septembre,
à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yvon COQUIL, Maire.

Présents : M. Yvon COQUIL. M. Jean-François SARREAU. Mme Laëtitia PERON.
M. Patrice LE SERGENT. Mme Mélissa LALLOUËT. M. Bernard RANNOU. Mme
Christine QUÉAU. M. Hervé LE COËNT. Mme Sandra BAYLE. M. Pascal DUGUÉ. M.
Sylvain DREVILLON. Mme Aurélie LE FOLL. M. Steven BARON. Mme Sandra
L'HURIEC.

Absents : Mme Clémence LAMER

Secrétaire de séance : Mme Sandra BAYLE

Objet de la Délibération

Avis sur le projet de modification du périmètre du site Natura 2000 « Vallée de l'Aulne »

La synthèse du projet d'extension du périmètre du site Nature 2000 « Vallée de l'Aulne » a été transmise aux membres du conseil municipal.

Cette extension, portée par l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Aulne (EPAGA), a pour objectif d'inclure certains secteurs du bassin versant de l'Aulne porteurs d'enjeux écologiques forts centrés autour des poissons migrateurs, des chiroptères et de la mulette perlière.

En application des articles L.414-1, et R. 414-3 du code de l'environnement, le projet est soumis au conseil municipal pour avis.

Le conseil municipal, considérant que le projet d'extension a été réalisé en concertation avec les propriétaires des parcelles concernées, émet un avis favorable au projet d'extension du site Natura 2000.

Pour extrait conforme,

**M. le Maire,
Yvon COQUIL.**

